



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Rémi DELATTE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Jean PERRIN	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. François BRIOT	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Jean-Marc NUDANT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
Mme Nicole MOSSON	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Bernard OBRIOT	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques PILLIEN	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Paul ROIZOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT

Affaires foncières - Dijon - Prolongement de l'esplanade Erasme - Acquisition d'une propriété

L'aménagement du prolongement de l'esplanade Erasme a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 août 2007.

La propriété de Madame Jeanne MARTI-PONS située 15 rue Sully est concernée par cet aménagement. C'est pourquoi il est proposé de procéder à son acquisition.

Il s'agit d'une propriété bâtie qui comprend six appartements, actuellement occupés et un terrain attenant d'environ 3 200 m², libre d'occupation.

Il est proposé d'acquérir cette propriété moyennant le prix total de 834 000 €, toutes indemnités comprises, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine correspondant à une valeur vénale libre d'occupation.

Il est précisé que la propriétaire s'est engagée à prendre à sa charge la libération des logements qui pourrait intervenir fin août 2008. Une promesse synallagmatique de vente, assortie de conditions suspensives, liées notamment à la libération des six appartements, sera donc établie.

Il est ainsi proposé de réaliser la vente en deux phases, la propriété bâtie n'étant acquise que lorsque les six appartements seront libérés.

Le prix total d'acquisition se décompose comme suit :

1) Terrain :

Valeur vénale :

$$3\,200\text{ m}^2 \times 50\text{ €/m}^2 = 160\,000\text{ €}$$

Indemnité de emploi :

$$20\% \times 5\,000\text{ €} = 1\,000\text{ €}$$

$$15\% \times 10\,000\text{ €} = 1\,500\text{ €}$$

$$10\% \times 145\,000\text{ €} = 14\,500\text{ €}$$

$$\text{-----} = 17\,000\text{ €}$$

$$\text{TOTAL} \quad \text{-----} \quad 177\,000\text{ €}$$

2) Bâtiments :

Valeur vénale :

$$320\text{ m}^2 \times 1\,865\text{ €/m}^2 = 596\,800\text{ €}$$

Indemnité de emploi :

$$10\% \times 596\,800\text{ €} = 59\,680\text{ €}$$

$$\text{TOTAL ARRONDI} \quad \text{-----} \quad 657\,000\text{ €}$$

$$\text{TOTAL : } 834\,000\text{ €}$$

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'acquérir** sur Madame Jeanne MARTI-PONS, demeurant 17 rue Berbisey – 21000 DIJON, la propriété située à Dijon – 15 rue Sully, cadastrée section BX n°39 ;
 - **de dire** que l'acquisition de l'ensemble de la propriété interviendra au prix de 834 000 €, toutes indemnités comprises, conforme à l'évaluation de France Domaine ;
 - **de dire** que la vente s'effectuera en deux phases :
 - * acquisition de la partie terrain, cadastrée section BX n°39p de 3 200 m², moyennant le prix de 177 000 € toutes indemnités comprises,
 - * acquisition de la partie bâtie, cadastrée section BX N°39p d'environ 1 209 m², constituée de deux bâtiments avec six appartements, moyennant le montant de 657 000 €, lorsque la totalité des appartements sera libre d'occupation, étant précisé que la libération des locaux est à la charge de la propriétaire.
- Le transfert de propriété et de jouissance interviendront lorsque les logements auront été libérés, le paiement du prix étant subordonné à la libération totale des locaux.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la promesse synallagmatique de vente et tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser cette affaire.

Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007

